

Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier

Présentation

Publics / conditions d'accès

La sélection se fait sur dossier et entretien :

- Un jury de sélection évalue l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ainsi que l'adéquation du projet de l'étudiant avec les objectifs de la licence professionnelle.
- Les candidatures sélectionnées sont limitées à 30 par promotion.
- Tout candidat sélectionné doit valider le diplôme dans un délai maximum de 2 années universitaires consécutives.

Quatre critères président la sélection des candidat(e)s :

- disposer d'un diplôme de niveau minimal bac+2,
- justifier d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans (quel que soit le secteur),
- argumenter un projet professionnel précis,
- et justifier d'un niveau de langue étrangère (niveau minimal requis B2).
-

A Paris, le dossier de candidature peut être téléchargé sur <http://echanges.cnam.fr> et le renvoyer complété jusqu'au 31 octobre 2018.

Objectifs

Le métier visé par la licence professionnelle est celui de guide - conférencier.

- Le guide conférencier rend accessible aux touristes français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels). Il sait les présenter et les mettre en valeur. Il est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé (musées, monuments historiques, etc.).
- En France, le guide conférencier exerce son activité le plus souvent en qualité de travailleur indépendant (quel que soit son statut) et travaille par le biais de vacations ou contrats auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opérateurs, offices de tourisme, syndicats d'initiative).
- Depuis le décret de 2011 et les arrêtés de 2011, 2012 et 2016, le contexte économique a profondément évolué, avec l'apparition notamment de plateformes professionnelles numériques et une volonté de la part des pouvoirs publics d'ouvrir le métier vers des profils entrepreneuriaux.

Modalités de validation

- Moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement.
- Validation au minimum d'un niveau C1 de langue étrangère, régionale ou des signes.
- Moyenne générale supérieure à 10/20 au mémoire professionnel et au projet tuteuré.

Compétences

🌟 Valide le 20-02-2019

Fin d'accréditation au 31-08-2019

Code : LP10700A

60 crédits

Licence professionnelle

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / Brice DUTHION

Niveau d'entrée requis :
Niveau III

Niveau de sortie : Niveau II

Mention officielle : Arrêté du 24 août 2016.
Accréditation jusque fin 2018-2019.

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF : Accueil, hôtellerie, tourisme (334)

Métiers (ROME) : Guide conférencier / conférencière (G1201)

Code CNCP : 29977

Code CertifInfo : 91055

Contact national :

Équipe Échanges

EPN11, 31.2.08, 2 rue Conté
75003 Paris

01 40 27 23 31

Pascale Toussaint

pascale.toussaint@lecnam.net

Accédez aux blocs de compétence composant ce diplôme, conformes aux recommandations de la CNCP*

La licence professionnelle Guide-conférencier forme à 4 compétences principales que chaque élève diplômé(e) est capable de mettre en oeuvre au terme du programme de formation :

Compétence n°1 : Production d'une prestation de tourisme culturel

- Analyser le marché et la concurrence de visites guidées sur le territoire visé par la future activité professionnelle.
- Créer une ou plusieurs visites touristiques culturelles (méthodologie, travail de scénario, identification des arrêts, etc.) en mettant en valeur et promouvant le patrimoine (touristique, historique, environnemental, matériel ou immatériel), et en mobilisant des savoir-faire touristiques et de culture générale.

Compétence n°2 : Définition et mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation pour développer son marché

- Réaliser (construire) son projet professionnel : créer son entreprise en choisissant le statut juridique le plus pertinent (statut d'auto-entrepreneur, portage salarial, SASU, etc.).
- Développer la stratégie marketing de l'entreprise (marque commercial, identification de la distribution, création de supports commerciaux, référencement, etc.).
- Vendre ses prestations, soit directement (site internet ou application), soit indirectement (partenariat avec offices de tourisme, agences de voyages, tour-opérateurs, etc.).

Compétence n°3 : Définition d'une stratégie de communication

- Définir le message mettant en valeur l'offre de prestations (choisir un slogan et les images, faire sa photo professionnelle, réaliser un pitch vidéo, créer sa carte de visite, etc.).
- Communiquer par l'ensemble des canaux d'information existants notamment numériques et digitaux (média, partenaires institutionnels ou privés, plate-forme numérique, blog, réseaux sociaux, etc.).
- Bâtir son discours et l'exprimer aux publics, notamment dans au moins une autre langue étrangère, régionale ou des signes (niveau C1).

Compétence n°4 : Animation d'une visite guidée

- Accueillir, accompagner et guider les visiteurs nationaux et internationaux lors de la réalisation des activités tout en s'adaptant aux profils des publics (enfants, personnes âgées, etc.), en veillant à la bonne compréhension de son discours et à la sécurité des groupes pris en charge.
- Gérer et développer les différentes situations de la relation avec le touriste culturel (en face à face, en ligne, interculturalité...).

Enseignements

60 ECTS

Economie du tourisme culturel	USEC4H 2 ECTS
Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	USEC20 10 ECTS
Arts, sciences et patrimoines	USEC21 12 ECTS
Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel	USEC22 6 ECTS
Connaissance et gestion de l'activité professionnelle	USEC23 4 ECTS
Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1)	USEC1J 6 ECTS
Expérience professionnelle	UAEC08 8 ECTS
Projet tuteuré	UAEC09 12 ECTS